

Communiqué de presse

Création de fonds publics pour aider les entreprises à payer leurs loyers ou charges hypothécaires

Paudex, le 19 mars 2020

Suite aux mesures d'urgence décidées par le Conseil fédéral, de nombreuses entreprises locataires ou propriétaires de leurs locaux commerciaux vont subir de graves et importants préjudices économiques, mettant même parfois en péril leur viabilité, ce qui aura de graves conséquences financières pour les propriétaires des locaux commerciaux tant privés qu'institutionnels, y compris les caisses de pensions. L'USPI Suisse lance un appel aux pouvoirs publics fédéral et cantonaux et demande la création de fonds publics fédéral et cantonaux afin qu'ils viennent en aide à toutes les entreprises se trouvant en difficultés de paiement de leur loyer, suite au coronavirus.

L'USPI Suisse salue les décisions prises par le Conseil fédéral afin d'enrayer la propagation du Coronavirus dans le pays.

Malgré cette période particulière, le locataire reste tenu de payer son loyer et ne saurait prétendre un défaut de la chose louée ou une impossibilité d'exécuter sa prestation. En effet, le bailleur a délivré la chose dans un état approprié à l'usage. Si, suite à une décision des autorités, le locataire ne peut plus exercer son activité professionnelle, les locaux continuent d'être malgré tout adaptés à son activité. Enfin, le manque de liquidité, qui peut se réaliser pour de multiples raisons (défaut de clientèle, mauvaises prestations, etc.) n'est pas un cas d'impossibilité. Il s'agit d'un risque économique à charge de l'entreprise.

Cela étant dit, l'USPI Suisse est consciente de la situation et des difficultés pour certaines entreprises. Dans le cadre de ces décisions prises par le Conseil fédéral, de nombreuses entreprises locataires ou propriétaires de leurs locaux commerciaux vont subir de graves et importants préjudices économiques, mettant même parfois en péril leur viabilité. Des informations de difficultés de paiements des loyers remontent déjà de la part de nos membres. Il faut s'attendre à ce que le phénomène s'amplifie considérablement au cours des prochains jours, ce qui aura de graves conséquences financières pour les propriétaires tant privés qu'institutionnels, y compris les caisses de pensions.

Aussi, toutes les entreprises, éprouvant des difficultés financières suite au coronavirus, doivent pouvoir obtenir des aides de la Confédération et des cantons pour faire face à leur difficulté de trésorerie. En effet, il y a lieu d'empêcher que la crise de liquidité que connaissent les commerces et entreprises suite aux mesures de fermeture et/ou de baisse de chiffres d'affaires, se propagent dans d'autres secteurs économiques. Il appartient donc à la Confédération et aux cantons de stopper l'hémorragie à ce stade et de préserver le paiement des loyers en aidant ces entreprises.

Pour l'instant, le phénomène touche principalement les commerces, les restaurants. A ce rythme et sans réaction des autorités fédérales et cantonales, les locataires d'habitation pourraient consécutivement être impactés et connaître les mêmes difficultés.

Face à cette situation extraordinaire, nous sollicitons la mise à disposition d'un fonds public fédéral ainsi que des fonds publics cantonaux suffisamment dotés destinés à toutes les entreprises éprouvant des difficultés financières suite au coronavirus et qui n'arriveraient plus à payer leurs loyers ou leurs charges hypothécaires. Le risque est potentiellement systémique si les propriétaires de locaux loués à des entreprises devaient ne plus pouvoir honorer leurs obligations liées au remboursement de leurs propres dettes hypothécaires.

Enfin, les activités des agences immobilières vont tourner au ralenti, voire cesser en particulier s'agissant du courtage immobilier en raison de coronavirus. Les conditions du chômage partiel (RHT) devront être suffisamment souples afin de pouvoir répondre rapidement et efficacement à toutes ces demandes.

Pour tous renseignements :

Philippe Nantermod, président de l'USPI Suisse, 076 584 34 22

Frédéric Dovat, secrétaire général de l'USPI Suisse, 078 767 06 85